

IDENTIFICATION	
Section :	Brevet et bachelier bibliothécaire
Intitulé de l'UE :	Bibliothécaire: animation
Code de référence :	771130U35D1
Nombre de périodes :	60
Nombre de crédits ECTS :	7

DESCRIPTION
Prérequis ou documents de référence pour une préparation préalable au cours : Capacités <i>A partir d'une situation de communication dans le domaine des bibliothèques,</i> analyser les caractéristiques de la situation ; proposer des techniques utiles à une communication efficace ; déterminer les effets escomptés des techniques proposées. Titre pouvant en tenir lieu Attestation de réussite de l'unité de formation : « Bibliothécaire : Pratique de la communication appliquée aux bibliothèques », code 77 11 37 U35 D1, classée dans le domaine de l'information et communication de l'enseignement de promotion sociale de type court.
Finalités particulières : Conformément au décret relatif au développement des pratiques de lecture, cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant : - de développer une démarche de lecture citoyenne, - de s'approprier des compétences individuelles et collectives en techniques d'animation, de gestion et d'organisation d'activités culturelles pour toutes sections confondues et hors les murs.

Contenu du cours :

▪ **L'animation culturelle en bibliothèque**

- Contexte historique et législatif
- Questions de vocabulaire : animation – médiation – action culturelle
- L'éducation permanente / populaire et la formation de C.R.A.C.S.

▪ **Les publics de l'animation en bibliothèque**

- Les publics empêchés et éloignés
- Les publics jeunes

▪ **Comment mettre en oeuvre une animation**

Chacune des séquences de cours sera l'occasion de découvrir, parfois avec la participation d'intervenants externes, une animation et/ou une méthode et/ou un public différents, selon les étapes suivantes (dans la mesure du possible) :

- *Expérimentation*
- *Débriefing : ressenti & création de l'animation*
- *Bilan théorique et réflexion relative à l'évaluation*
- *Mise en pratique*

- Le club de lecture
- La lecture à haute voix
- L'atelier de philosophie
- La recherche documentaire
- L'atelier d'écriture
- Storygami et kamishibai
- Etc.

▪ **Conception d'une animation en situation réelle – Encadrement pédagogique**

Bibliographie :

Alamichel, D., Avec la participation de Bonsergent, A.-L. et Perez, C. (2011). *La bibliothécaire jeunesse : une intervenante culturelle : 60 animations pour les enfants de 18 mois à 11 ans.* Paris : Éditions du Cercle de la Librairie.

CESEP. (2012). *Construction d'un plan de développement de la lecture local.* Bruxelles : Fédération Wallonie-Bruxelles.

Huchet, B. et Payen, E. (dir.) (2008). *L'action culturelle en bibliothèque.* Paris : Éditions du Cercle de la Librairie.

KINTZ, S. (dir.). (2020). *Décoder les fausses nouvelles et construire son information avec la bibliothèque.* Villeurbanne : Presses de l'enssib.

SIDRE, C. (dir.) (2018). *Faire vivre l'action culturelle et artistique en bibliothèque : du tout-petit au jeune adulte.* Villeurbanne : Presses de l'enssib.

<http://www.ufapec.be/files/files/analyses/2019/2219-CRACS.pdf>

https://www.cesep.be/PDF/ETUDES/ENJEUX/Etude_Education_permanente.pdf

http://www.cemea.be/IMG/pdf/PDF_Education_Permanente_-_Approche.pdf

<https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/62041-outil-bibliotheque-construction-d-un-plan-de-developpement-de-lecture-local.pdf>

Une bibliographie plus complète est communiquée aux étudiants lors des cours.

PERSONNEL(S) ENSEIGNANT(S)

Cools Sandrine

METHODOLOGIE

- Mises en situation concrète
- Présentations théoriques sur Powerpoint/Keynote
- Rencontres avec des professionnels (si possible)
- Partages d'expériences de terrain
- Travaux pratiques
- Réalisation concrète d'une animation

SUPPORTS

- Présentations mises à disposition des élèves via la plateforme de l'institution
- Bibliographie complète donnée durant le cours

MODES D'ÉVALUATION ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Réalisation concrète d'une animation et de son évaluation (cf. consignes et grille d'évaluation)

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, à partir d'un objectif issu d'un plan quinquennal de développement de la lecture, dans le respect des consignes données, des règles et usages de la langue française et des prescrits légaux,

- de concevoir et rédiger un projet d'animation en bibliothèque ou hors bibliothèque ;
- d'en établir la grille d'évaluation ;
- de justifier les choix opérés.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

le degré de faisabilité du projet,

le degré de pertinence des choix opérés,

le degré de précision de l'expression écrite et du vocabulaire technique utilisé.

UTILISATION DE L'IA

L'intelligence artificielle doit être utilisée selon le cadre repris dans le ROI à savoir « *selon une utilisation éthique, responsable et inclusive* ».

Au niveau de l'enseignant :

- **Conception des cours** : l'IA est utilisée en tant qu'aide lors de la réalisation des supports présentés (par exemple : certaines images sont créées par IA, réflexion assistée lors de la création du plan du cours, etc.)
- **Recherche documentaire** : l'IA peut être utilisée afin de résumer les ressources pour aider à évaluer la pertinence. La vérification de cette pertinence est ensuite effectuée par l'enseignant.

L'utilisation de l'IA sera clairement mentionnée (via un logo, une note, etc.)

Au niveau des étudiants :

- **Importance de l'esprit critique** : Les étudiants doivent utiliser l'IA tout en gardant un esprit critique. L'IA est un outil et n'est pas infaillible. Il est important de garder un sens critique car l'IA peut produire des erreurs ou des hallucinations
- **Aide lors de la réflexion** : L'IA peut être utilisée lors de la réflexion des travaux, en tant qu'aide à la pensée, mais ne peut pas être utilisée pour la rédaction complète du travail écrit.
- **Vérifications orthographiques et grammaticales** : elles peuvent être faites à l'aide de l'IA
- **Respect de la propriété intellectuelle** lors de l'utilisation de l'IA
- **Mention de l'utilisation de l'IA** : son utilisation lors du cours et surtout dans le cadre de l'évaluation doit clairement être mentionnée.

(Texte élaboré en se basant le ROI de l'établissement)